

# Strasbourg **snes** fsu

N°136 OCTOBRE / DÉCEMBRE 2018



**29** > **06**  
NOV DÉC

**Votez !**



POUR AGIR ENSEMBLE

## SOMMAIRE

Edito .....	<b>P.2</b>	Stagiaires .....	<b>P.13</b>
Promotion Hors Classe et Classe Exceptionnelle .....	<b>P.3</b>	Mon Bureau Numérique .....	<b>P.14</b>
Zoom sur : CAPA et CCP .....	<b>P.6</b>	Circulaire professeur principal .....	<b>P.15</b>
Témoignages et listes .....	<b>P.7</b>	Vademecum vote .....	<b>P.16</b>
Réforme du lycée .....	<b>P.11</b>	Elections au CTA	
Lettres classiques .....	<b>P.12</b>	4 pages FSU .....	<b>SUPPLÉMENT</b>

# ÉDITO

Séverine Charret  
Arnaud Sigrist



Vous avez entre les mains le bulletin du SNES-FSU Strasbourg, à destination de ses adhérents. Dans le contexte marqué par les élections professionnelles, mais aussi et surtout par des attaques contre les postes et les personnels de l'Education Nationale (circulaire sur le rôle du professeur principal, réforme du lycée, nouveaux programmes, classes toujours plus chargées...), nous avons décidé d'élargir la diffusion de notre bulletin syndical. Vous trouverez donc dans ce numéro des articles sur l'action du SNES-FSU pour la défense des collègues, des éclairages sur les réformes et leur impact sur nos métiers mais aussi la liste de nos candidats pour les différents scrutins locaux de cet automne.

Les élections professionnelles seront l'occasion de donner ou renouveler votre confiance au SNES et à la FSU. Vous avez certainement rencontré des militants du SNES dans vos établissements ou pour vous accompagner dans votre carrière. Mais le SNES-FSU intervient aussi dans les instances pour défendre des droits individuels et collectifs, ceux-là même que le gouvernement entend remettre en cause en dénaturant les prérogatives des CAPA et CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). De ce travail, des militants du SNES et de la FSU élus en CAPA, CTA ou CCP<sup>1</sup> témoignent dans ce numéro.

Le SNES-FSU, c'est une certaine conception du syndicalisme.

Parce que nous estimons important de lutter pour l'amélioration des conditions de travail de tous les agents, nous avons soutenu la partie carrière et rémunération du PPCR. Ce choix, nous l'avons discuté, pesé. Et notre organisation syndicale a voté pour car elle était consciente des avancées que portait ce nouveau protocole (dégel du point d'indice, avancement à un rythme presque unique, accès à la hors classe pour davantage de collègues, transfert primes-points permettant une revalorisation des pensions de retraite) par rapport à l'ancien système. Le PPCR constitue une avancée, mais elle est encore bien trop modeste par rapport aux pertes de pouvoir d'achat des dernières décennies. C'est pourquoi notre première revendication reste l'augmentation de la valeur du point d'indice, qui fera progresser le salaire de tous, contre une promotion au mérite dont nous savons qu'elle est un leurre<sup>2</sup>! Egalement conscients des dérives de la partie évaluation du PPCR, nous restons à vos côtés dans les démarches de contestation et dans la vérification des barèmes de promotion.

Parce que nous défendons l'idée d'une école plus démocratique, où les personnels sont concepteurs de leur métier, nous luttons pour la fin des réunions inutiles et contre un management autoritaire. Nous avons donc voté contre la réforme du collège au Conseil Supérieur de l'Éducation. Pour nous, la liberté pédagogique doit rester un droit absolu et les personnels doivent être pleinement associés à la réflexion sur l'école, les contenus des programmes. C'est pourquoi, une fois n'est pas coutume, le SNES-FSU a décidé de mettre à disposition des collègues les projets de programme concernant le lycée pour leur laisser le temps d'une vraie réflexion collective.

Parce que nous voulons une école ambitieuse, où les élèves, les disciplines et les établissements ne sont pas mis en concurrence, faute de moyens suffisants, nous continuons de dénoncer Parcoursup et la réforme du lycée, dont les seuls véritables effets sont le tri arbitraire des élèves et les suppressions de postes.

Parce que nous pensons qu'un service public de qualité passe par des agents dont les droits sont respectés, nous défendons le statut de la fonction publique et le paritarisme qui permet à tous les personnels d'avoir des représentants élus face à l'administration.

L'action que nous menons dans les instances (parfois relayée par des mobilisations comme celle du 12 novembre) n'a de sens, pour nous, que si elle s'appuie sur la réalité du terrain et si elle bénéficie aux collègues dans les établissements. Alors pour que les élus du SNES-FSU vous représentent pendant les 4 prochaines années, n'oubliez pas de voter du 29 novembre au 6 décembre.

<sup>1</sup>. Pour les sigles, voir le vademecum p.16

<sup>2</sup>. <http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/2008/Evaluerlesenseignants.aspx>



# Promotion hors classe et Classe exceptionnelle AN 1 DU PPCR

## I. CERTIFIÉS

Le calendrier des CAPA 2017-2018 a été particulièrement chargé et surtout mouvementé. Un calendrier n'est jamais innocent : en le saturant le ministère fait le choix d'une stratégie du choc qui bouscule non seulement les administrations rectorales mais cherche également à prendre de cours les commissaires paritaires. Et c'est ainsi que nous nous sommes retrouvés le 25 juin à devoir traiter dans une méga-CAPA plusieurs opérations qui revêtent pour les collègues une importance particulière et ce avec des délais de préparation très courts : Hors Classe et Classe Exceptionnelle 2018. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait face en faisant corriger des erreurs manifestes ou en faisant (bien seuls en cela) des propositions d'amélioration qui ont reçu assez souvent un accueil favorable.



Ces CAPA étaient les premières où nous nous retrouvions pleinement dans le dispositif PPCR. **Au-delà de toutes ses imperfections voire de ses insuffisances, ce dernier marque une amélioration globale de notre déroulement de carrière.** Le parcours de la classe normale est raccourci, l'impact d'une évaluation aléatoire sur la carrière se trouve diminué, la hors classe est désormais un horizon de carrière commun à tous et avec

la classe exceptionnelle et au-delà l'échelon spécial de cette dernière une nouvelle perspective s'est ouverte.

**Il n'en reste pas moins que le SNES-FSU entend aller plus loin et nous n'avons pas manqué de mettre en avant nos revendications :** revalorisation générale des carrières et traitements, notamment par le déblocage du point d'indice, déroulement de carrière selon le rythme le plus favorable sans lien avec l'évaluation pour permettre à tous d'accéder à la meilleure rémunération possible.

## HORS CLASSE

Les enjeux se sont dorénavant déplacés. Il ne s'agit plus de savoir si les collègues accéderont avant la fin de leur carrière à la hors classe : **ce sera dorénavant le cas de tous** sauf défaillance professionnelle majeure. L'enjeu est dorénavant de savoir à quel rythme les collègues accéderont à ce grade. Cet enjeu était particulièrement prégnant dans cette CAPA où il s'agissait, dans ce nouveau système, de fixer ce rythme d'accès par le biais des appréciations recteur. Cet élément de barème, qui sera pérenne pour les CAPA à venir, est en effet celui qui fera que les collègues accéderont à un rythme plus ou moins rapide au grade supérieur. Avec une appréciation Exceptionnel votre passage sera plus rapide qu'avec Très Satisfaisant ou encore Satisfaisant et A Consolider. Le juste positionnement des collègues relevait donc une importance particulière.

Ce cadre étant posé, les sujets de débat avec le rectorat n'ont pourtant pas manqué ! Ce dernier a laissé les corps d'inspection jouer un rôle majeur dans l'attribution des appréciations et ils se sont montrés plutôt rétifs à appliquer les dispositions de la note de service ministérielle.



Le ministère préconisait une répartition pour chacun des trois échelons concernés (11<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>) des appréciations recteur à hauteur de 10% de collègues dont l'engagement était considéré comme Exceptionnel et de 45% pour ceux qui étaient considérés comme Très Satisfaisant. Le rectorat en demeurait dans ses propositions initiales à 25% de Très Satisfaisant tous échelons confondus ! Ceci étant simplement inacceptable, nous avons donc émis des propositions afin de parvenir aux 45%. Ces dernières ont largement été acceptées mais les résistances sont réelles. Au final le taux de collègues considérés comme Très Satisfaisant n'atteint pas 42%, ce qui signifie donc un retard dans l'accès à la hors classe pour ceux qui n'auront pas été retenus.

Ce chiffre masque des disparités. Dans notre académie, vous ne serez globalement pas apprécié de la même façon selon l'échelon que vous détenez et particulièrement s'il s'agit du 11<sup>ème</sup>. Ainsi, si l'on observe la distribution des appréciations recteur par échelon, on n'atteint pas les 10% d'Exceptionnel sur ce seul 11<sup>ème</sup> échelon et seuls 36,5% des collègues de cet échelon sont considérés comme Très Satisfaisant. Par comparaison, près de 42% des collègues du 10<sup>ème</sup> échelon et 43% des 9<sup>èmes</sup> échelon bénéficient de cette appréciation.

**Ces réticences au 11<sup>ème</sup> échelon ne sont pas nouvelles dans l'académie et se traduisent par une concentration des avis A Consolider et des oppositions à la promotion sur cet échelon.**

Là aussi le ministère indique qu'elles doivent demeurer exceptionnelles, mais doit-on considérer que 9 % d'un échelon soit une exception ? Il est à craindre que les oppositions ne prolifèrent et le SNES-FSU continuera de batailler contre celles qui sont manifestement inacceptables.

Par ailleurs, la répartition des promotions par genre pourrait également être améliorée, là aussi dans l'esprit de la note ministérielle. La multiplicité des critères qu'elle demande de respecter est certes objectivement difficile à réaliser, mais si les femmes représentent 55% des 237 promus, elles représentaient 60% des promouvables. Là aussi le SNES oeuvrera afin que l'équilibre puisse être atteint.

## CLASSE EXCEPTIONNELLE

Pour la Classe Exceptionnelle, **un constat est largement partagé par tous les acteurs de la CAPA : à sa seconde édition, cette opération montre toute l'absurdité de la construction.**

L'existence de deux voies d'accès, avec des conditions encore trop restrictives pour la première et surtout la répartition des promotions entre les deux voies génèrent des inégalités criantes d'accès à ce grade auquel tous les collègues en fin de carrière aspirent légitimement au regard de leurs parcours. Nous avons ainsi 143 promotions possibles au titre de la première voie pour 159 candidats là où nous avons 36 promotions possibles pour 661 candidats pour la seconde voie ! Rappelons ici que cette dernière ne concerne que les collègues ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de la hors classe et donc une part notable de collègues proches de la retraite.

Là où presque tous les candidats ont pu être promus dans la première voie d'accès, la seconde voie laisse de facto un nombre considérable de collègues au parcours pourtant remarquable sur le bord du chemin. **Conformément à ses mandats, le SNES-FSU a bataillé pour que ces promotions aillent à des collègues proches de la retraite.** Ce n'était pas le cas dans le projet initial du rectorat, mais nous avons su faire entendre au rectorat le scandale que constituerait pour la profession la promotion de collègues, certes incontestables, mais qui occuperaient cependant la classe exceptionnelle pendant de nombreuses années tout en barrant l'accès à ce grade à des collègues au parcours pas forcément moins riche mais qui seraient contraints de prendre leur retraite sans avoir accédé à la classe exceptionnelle. Au final 92% des promus sont des collègues que nous avons repérés comme en toute fin de carrière. Ce succès nous laisse cependant un goût amer au vu de tous ceux qui n'ont pu être promus. C'est toute l'architecture de la Classe Exceptionnelle qui est à revoir et le SNES-FSU s'y emploiera auprès du ministère au vu du bilan sans appel des CAPA des différentes académies.

Marc BOLZER



**Pour des conditions d'étude correctes**  
**Limitez les effectifs !**

[alerte-effectifs.fr](http://alerte-effectifs.fr)



**Pour recruter des professeurs qualifiés**  
**Augmentez les salaires !**

[salairecorrectexige.fr](http://salairecorrectexige.fr)



LES ÉLUS FSU  
SE BATTENT POUR  
QU'AUCUN  
COLLÈGUE NE  
SOIT INJUSTEMENT  
ÉCARTÉ.



## II. AGRÉGÉS

### HORS CLASSE

Dans cadre de la rénovation des carrières (« PPCR »), le nouveau barème de la Hors-classe a été conçu pour qu'à terme, aucun collègue ne puisse attendre plus de 3 ans dans le 11<sup>ème</sup> échelon. La Note de Service rappelle explicitement que, sauf cas d'opposition pour manquements professionnels graves et avérés, aucun collègue ne doit être exclu d'une promotion avant son départ en retraite. Force est pourtant de constater que de fortes résistances persistent. Encore prise dans les schémas de pensée de l'ancienne Hors-classe, arc-boutée à l'idée que ce grade ne saurait être qu'une distinction et une récompense du mérite, l'Administration a fait mine de ne pas comprendre le sens de l'équilibre entre les deux principes de la Note de Service ; différenciation des rythmes et promotion de tous : la première ne saurait être un obstacle à la seconde. C'était cependant le cas dans la mesure où des collègues proches de la retraite, déjà victimes d'un retard de carrière et de l'importante disparité des anciens rythmes d'avancement, étaient encore sur-pénalisés par leur appréciation, et se voyaient de facto écartés de la promotion, alors que rien dans leur carrière ne justifiait ce traitement, équivalant dans ses effets à une opposition. Nos arguments pour obtenir la révision de leur appréciation se sont hélas le plus souvent heurtés à l'intransigeance de l'Administration, révélant à quel point l'idéologie de la carrière au mérite est encore prégnante en son sein.

Par ailleurs le dispositif, conçu pour s'articuler au 31 1<sup>ème</sup> Rendez-vous de carrière, intégrait cette année les collègues n'entrant pas dans ce cadre. Nous avons pointé dans le projet du rectorat plusieurs biais et problèmes qui en découlaient, tendant à pénaliser de nombreux collègues du 10<sup>ème</sup> et surtout du 9<sup>ème</sup> échelon relativement aux futurs promouvables.

Alors même qu'au-delà de ses insuffisances, la nouvelle Hors-classe constitue une amélioration considérable par rapport à l'ancien système, et malgré les améliorations finalement obtenues, la campagne 2018 semble hélas avoir été à bien des égards celle des cohortes sacrifiées. Ceci montre à quel point le combat des élus FSU est difficile autant que nécessaire, et qu'il est indispensable que leur présence au sein de la CAPA soit renforcée à l'occasion du prochain scrutin : seule une FSU plus forte sera en mesure de peser et d'obtenir des inflexions profitables au plus grand nombre des collègues.

## CLASSE EXCEPTIONNELLE

Longtemps demandée par le SNES et la FSU, la création d'un nouvel espace indiciaire avait pour vocation de contribuer à la revalorisation générale des carrières. Mais à l'arrivée, nous sommes loin du compte. Au lieu du débouché de carrière attendu, ce nouveau grade s'avère finalement, pour l'Administration et les Corps d'Inspection, une manière de restaurer ce qui a été perdu avec l'accès désormais garanti à tous à la Hors-classe : un rituel de sélection d'une minorité de collègues jugés méritants. Si la FSU admet la nécessité d'une reconnaissance des servitudes particulières des collègues éligibles au vivier 1, elle considère que les modalités concrètes de l'accès à ce grade doivent être revues, sous peine de voir rapidement se tarir le vivier 1 et s'enrayer tout le dispositif : augmentation du volume des promotions en fonction de la structure démographique du corps, rééquilibrage des contingents entre les deux viviers, assouplissement des critères d'accès au vivier 1.

Pour cette deuxième campagne, les élus FSU sont intervenus lors des GT (groupes de travail) préparatoires pour demander des améliorations allant dans le sens d'une meilleure représentation des collègues les plus proches de la retraite, afin de ménager pour l'avenir la rotation dans le grade, ainsi que d'un meilleur équilibre entre les disciplines, dont certaines sont sous-représentées au vivier 1. Les modifications extrêmement marginales concédées par l'Administration, très loin des demandes de la FSU, équivalaient à une fin de non recevoir, et compte tenu de l'intransigeance déjà constatée en CAPA Hors-classe, les Commissaires paritaires FSU, soutenus par les autres organisations syndicales (absentes de cette CAPA restreinte du 18 juin) ont refusé de siéger en signe de protestation. La CAPA a été reconvoquée le 28 juin.

Conformément aux mandats de la FSU, nous continuerons d'agir pour que l'évolution de ce nouveau grade et, dans l'immédiat, sa mise en oeuvre concrète, aillent dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre des collègues.

*Etienne ATGER*



## Zoom sur : LES CAPA et CCP

Les Commissions administratives paritaires (Nationales CAPN et Académiques CAPA) traitent de toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels, **notamment pour les mutations, les promotions. Elles peuvent aussi siéger en formation disciplinaire**, en cas de sanction ou de licenciement.

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) peuvent être consultées sur toute question relative à la situation professionnelle des **agents non titulaires**. Elles sont aussi consultées sur les décisions relatives aux licenciements et aux sanctions disciplinaires.



## AGRÉGÉS

La particularité des agrégés est leur gestion nationale : c'est la CAP Académique qui instruit dans un premier temps, mais c'est la CAP Nationale qui est consultée pour les décisions finales. Dans ces CAP, les élus FSU effectuent un contrôle systématique de la régularité et l'équité des opérations de carrière et interviennent pour défendre les dossiers personnels et les intérêts collectifs de la profession. **Ils sont les seuls à faire ce travail de manière exhaustive.** Aussi, leurs interventions sont écoutées et respectées, car leur connaissance des dossiers individuels et le sérieux de leur argumentation sont incontestés. Grâce à leur opiniâtreté, ils font rectifier la plupart des erreurs, s'opposent avec succès aux injustices dans l'appréciation des situations individuelles, et parviennent régulièrement à obtenir des améliorations substantielles dans l'intérêt du plus grand nombre. Par ailleurs, ils conseillent les collègues dans la constitution de leur dossier et leurs éventuelles démarches de candidature. Cette action n'a pas seulement un effet immédiat sur les opérations administratives, mais contribue à plus long terme à l'évolution positive de la profession. La conquête de la hors-classe pour tous est ainsi due en partie au travail de longue date dans les CAP, où les élus FSU sont peu à peu parvenus à convaincre et à en imposer l'idée. A l'heure où le paritarisme est clairement menacé par les projets gouvernementaux, il est crucial de réaffirmer combien la profession y est attachée.

**EN VOTANT MASSIVEMENT POUR LE SNES-FSU, LE SNEP-FSU ET LE SNESUP-FSU.**

## CERTIFIÉS

« Mais alors, qui va nous défendre ? » C'est le cri du coeur d'une collègue Certifiée, rencontrée au hasard du quotidien et à qui l'on annonce que demain, peut-être, ce gouvernement la privera de commissaires paritaires. Elle sait que le SNES-FSU a été là. Pendant les années de galère comme TZR pour veiller sur son affectation de jeune mère. Pour la guider dans sa demande de mutation et la mener à bon port. Elle sait aussi que le SNES-FSU est là et sera là pour elle mais aussi pour tous les autres. Ecoutez-là, elle ne dit pas : « Qui va me défendre ? » mais : « Qui va nous défendre ? » Le SNES-FSU ne se contente pas d'occuper un siège en CAPA. Il les prépare minutieusement : conseil aux collègues, consultation de dossiers, étude des cas individuels, vérification et demande de correction des erreurs commises par l'administration, interventions et propositions dans les réunions préalables. Il les vit intensément : argumentation, défense pied à pied des intérêts collectifs des collègues afin de garantir à tous un traitement équitable. Normal ? Oui, pour le SNES-FSU en tous cas. Mais écoutez bien votre collègue : « Qui va vous défendre ? ». Elle n'oubliera certainement pas de voter. Nul ne se penchera au-dessus de son épaule au moment du vote, mais il y a fort à parier qu'elle ne jouera pas le jeu de la dispersion des voix. Elle sait que les Certifiés ont besoin d'une représentation forte face à l'administration.

**LE VOTE SNES-FSU VOUS LA GARANTIT.**

## NON TITULAIRES

Malgré la perte d'un siège aux dernières élections professionnelles, le SNES-FSU a continué à mener bataille et à être à l'initiative d'actions afin d'améliorer les conditions d'accueil, de formation, de travail et de rémunération des agents non titulaires. Nous avons assuré une présence régulière aux multiples Commissions Consultatives Paritaires de licenciement, seule mission qu'assure la CCP au sein de notre académie. Nous avons examiné minutieusement les dossiers, contacté les personnes concernées et apporté notre soutien et conseil. Notre participation active aux groupes de travail a également permis l'élaboration et la mise en place des grilles de rémunération et de revalorisation pour l'ensemble des agents de l'académie (CDD et CDI). Depuis plusieurs années le SNES-FSU revendique la mise en place d'une CCP d'affectation, l'élaboration d'un livret d'accueil pour les néo-contractuels, la mise en place de réelles formations permettant aux agents NT d'assurer leurs missions et de participer réellement à la vie de l'établissement. Les élus du SNES-FSU vous représenteront pendant les 4 prochaines années. Ils sont parmi vous, engagés pour vous au quotidien.

**VOTEZ POUR VOS REPRESENTANTS SNES-FSU.**



## ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

LISTE PRÉSENTÉE PAR :



### Classe exceptionnelle et hors classe

1. M. ATGER Paul Etienne - Philosophie - Lycée Meck, Molsheim - 67
2. Mme JACQUET Elisabeth - Géographie - Lycée Pasteur, Strasbourg - 67
3. M. MAILLARD Pascal - Lettres - Université de Strasbourg, Strasbourg - 67
4. Mme WYSS Annie - Lettres classiques - Lycée Rostand, Strasbourg - 67
5. Mme JUND Isabelle - Lettres modernes - Lycée Bartholdi, Colmar - 68
6. Mme VIELLARD Delphine - Lettres classiques - Lycée Meck, Molsheim - 67
7. M. ASSAL Alain - Sciences Physiques - Lycée Bartholdi, Colmar - 68
8. M. HORNY Bertrand - EPS - Lycée Zurcher, Wittelsheim - 68

### Classe normale

1. M. MAQUERE Fabrice - Physique-Chimie - Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg - 67
2. Mme RUDOLF Coralie - EPS - Lycée Bloch, Bischheim - 67

3. Mme HERNANDO-MULLER Amélie - Lettres classiques - Collège Les Sept Arpents, Souffelweyersheim - 67
4. Mme BOISSERIE Claudia - Lettres Modernes - Lycée Curie, Strasbourg - 67
5. M. SASSU-NORMAND David - Histoire - Lycée Bloch, Bischheim - 67
6. Mme KOPP-FRUCHARD Annette - Allemand - Lycée Schweitzer, Mulhouse - 68
7. Mme DELAVIERE Caroline - SES - Lycée Kléber, Strasbourg - 67
8. Mme PLANSON Odile - Allemand - Lycée Lavoisier, Mulhouse - 68
9. M. DEBIEVE Sébastien - SVT - Lycée du Haut-Barr, Saverne - 67
10. M. CLERJAUD Stéphane - Philosophie - Lycée Pasteur, Strasbourg - 67
11. Mme TAVERNIERS Corinne - Sciences Physiques - Lycée Montaigne, Mulhouse - 68
12. M. BELLAMY Olivier - SES - Lycée Kirschleger, Munster - 68

## ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS

LISTE PRÉSENTÉE PAR :



### Classe exceptionnelle

1. M. GAREL Eric - Histoire-Géographie - Lycée Jean Monnet, Strasbourg - 67
2. Mme FERME Ludmilla - Lettres Modernes - Collège Leclerc, Schiltigheim - 67

### Hors classe

1. M. BOLZER Marc - Allemand - Collège Georges Martelot, Orbey - 68
2. Mme BENEDETTI Myriam - Mathématiques - Lycée Henri Meck, Molsheim - 67
3. M. BIACHE Christian - Histoire-Géographie - Lycée Jean Rostand, Strasbourg - 67
4. Mme MILLERAND Sophie - Lettres Classiques - Collège, Fortschwihr - 68
5. Mme BENELHADJ Valérie - Arabe - Lycée Kléber, Strasbourg - 67
6. Mme CHARRET Séverine - Histoire-Géographie - Collège Lezay Marnésia, Strasbourg - 67
7. M. MONNOT Fabrice - Sciences Physiques - Lycée Lavoisier, Mulhouse - 68
8. Mme MAIRE Stéphanie - Anglais - Collège Ried, Bischheim - 67
9. M. MARCHAL Marc - Technologie - Collège Hector Berlioz, Colmar - 68
10. M. CASSEL Daniel - Philosophie - Lycée André Maurois, Bischwiller - 67

### Classe normale

1. Mme MARCEL Marie - Documentation - Lycée Louis Pasteur, Strasbourg - 67
2. M. SAETTLER Thomas - Sciences Physiques - Collège Hans Arp, Strasbourg - 67
3. Mme LOCHET Marie Aurore - Documentation - Collège Georges Martelot, Orbey - 68
4. Mme MEYER Aurélie - SVT - Collège Kennedy, Mulhouse - 68
5. M. KEMPF Sébastien - Sciences Physiques - Collège, Fortschwihr - 68
6. Mme HAFFNER Audrey - Economie Gestion - Lycée Alexandre Dumas, Illkirch - Graffenstaden - 67
7. Mme MIEGEVILLE Agnès - Histoire-Géographie - Lycée Albert Schweitzer, Mulhouse - 68
8. M. SIGRIST Arnaud - Sciences Economiques et Sociales - Lycée Camille Sée, Colmar - 68
9. Mme VAUDENAY Sandrine - Lettres Modernes - Collège Pfeffel, Colmar - 68
10. Mme PEPIN Evalie - Anglais - Collège Jean Macé, Mulhouse - 68
11. M. SPRINGER Nicolas - Anglais - Lycée Marguerite Yourcenar, Erstein - 67
12. M. GERUN Yvan - Documentation - SEP du Lycée Blaise Pascal, Colmar - 68

## ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS (suite)

LISTE PRÉSENTÉE PAR :



### Classe normale (suite)

13. Mme KRAEMER Julie - Lettres Modernes - Collège Hector Berlioz, Colmar - 68
14. Mme SIMEONI Marie - Histoire-Géographie - Collège Bourtzwiller, Mulhouse - 68
15. Mme TERRIER Janig - Lettres Modernes - Collège du Klosterwald, Villé - 67
16. M. ROTOLO Marcello - Sciences Physiques - Collège Jean Mermoz, Wittelsheim - 68
17. Mme HERRGOTT Bénédicte - Sciences Economiques et Sociale Lycée Georges Imbert, Sarre Union - 67
18. Mme PARRA Elena - Espagnol - Zone de Remplacement du Bas-Rhin, Mundolsheim - 67

19. Mme IULIANI Meryem - Histoire-Géographie - Collège Jean Mentel, Sélestat - 67
20. Mme HENRY Estelle - Anglais - Collège Katia et Maurice Krafft, Eckbolsheim - 67
21. Mme BERINGER Maria - Lettres Classiques - Collège Jean Mentel, Sélestat - 67
22. M. END Gauvain - Histoire-Géographie - Collège Louis Arbogast, Mutzig - 67
23. Mme PETER Elise - Lettres Classiques - Collège Charles Péguy, Wittelsheim - 68
24. Mme SCHLUB Hélène - Anglais - Collège Paul-Emile Victor, Mundolsheim - 67
25. Mme SIFFER Sebastiana - Espagnol - Lycée Kléber, Strasbourg - 67
26. Mme CHARTIER Annick - Sciences Economiques et Sociales - Lycée Jean Rostand, Strasbourg - 67

## ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

LISTE PRÉSENTÉE PAR :



### Classe exceptionnelle

1. M. COSTA René - Collège Molière - Colmar - 68
2. M. GRUNDLER Hubert - Lycée Montaigne - Mulhouse - 68

### Hors classe

1. Mme RICHARD Marie-Claude - Lycée Montaigne - Mulhouse - 68
2. Mme IACOPINO Maria - Lycée Jean Rostand - Strasbourg - 67

### Classe normale

1. Mme JACQUOT Hélène - Collège Hans Arp - Strasbourg - 67
2. M. MILLET Dimitri - Lycée Lavoisier - Mulhouse - 68
3. Mme ROBIN Lydie - Collège Lezay Marnésia - Strasbourg - 67
4. Mme HERTGES Sandrine - Lycée Alexandre Dumas - Illkirch-Graffenstaden - 67

## ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LISTE PRÉSENTÉE PAR :



### Classe exceptionnelle

1. M. EDEL Christophe - École élémentaire du centre - Wittelsheim - 68
2. Mme STOEHR Patricia - École élémentaire Saint Exupéry - Colmar - 68

### Hors classe

1. Mme CHARPENTIER-ZERR Marie Élisabeth - CIO Sélestat - Sélestat - 67
2. Mme MULLER Catherine - CIO Mulhouse - Mulhouse - 68

### Classe normale

1. Mme KAHLI Nathalie - École élémentaire Cassin - Lutterbach - 68
2. Mme JOUANJAN Fanny - CIO Schiltigheim - Schiltigheim - 67
3. M. LEPERE Philippe - CIO Strasbourg - Strasbourg - 67
4. Mme BAUDIN Marianne - École élémentaire du Moulin - Schweighouse-sur-Moder - 67



## CPE

Le SNES-FSU a toujours défendu le rôle éducatif des CPE, le travail d'éducation qui se fait au quotidien, sur le terrain, auprès des élèves et des familles. La spécificité des missions des CPE, cadres de l'éducation nationale, et leur expertise en tant que spécialistes de l'éducation doivent faire progresser leur autonomie vis à vis de leur hiérarchie qui parfois, encore, les traite comme des « prestataires de service ». En CAPA nous défendons un traitement équitable de TOUS les collègues. Dans le déroulement de carrière, avancement et promotion de grade, le travail fait en établissement doit pouvoir être autant valorisé que les fonctions particulières. Le SNES-FSU est toujours intervenu dans ce sens. Et il y a beaucoup à faire pour que les collègues voient leur déroulement de carrière répondre à des critères aussi objectifs que possible ! Dans le mandat qui s'achève, les commissaires paritaires CPE ont dû régulièrement intervenir pour que les textes et procédures les concernant soient correctement appliqués. La sortie des CPE du régime dérogatoire au statut de la Fonction Publique, qui se traduit d'ores et déjà par une réduction drastique du nombre de représentants CPE en CAPA, est une menace pour tous les CPE : elle encouragera une approche managériale de notre métier. Pour s'opposer à cette dérive et pour défendre nos collègues,

**VOTEZ POUR LA LISTE SNES-FSU A LA CAPA DES CPE !**

## AED

Les AED, de par leur statut précaire, sont en position de très grande fragilité vis-à-vis des directions d'établissement qui peuvent recruter et licencier sans contre-pouvoir, avec le risque permanent de l'arbitraire le plus absolu : non renouvellement sans justification, tâches imposées en dehors des textes de référence comme le rangement et le nettoyage, temps de pause non respecté, absence d'information sur leurs droits, grilles horaires ne correspondant pas aux demandes formulées, contrats d'un an raccourcis et prenant fin avant les congés d'été... La liste est longue de ce qu'ils et elles peuvent subir dans certains établissements, et le risque de non renouvellement pèse sur eux. Les AED se retrouvent pour ainsi dire en période d'essai permanente. Le non renouvellement des contrats d'une grande partie voire de tous les AED est même parfois la réponse du chef d'établissement aux difficultés rencontrées par la vie scolaire, reportant sur ces personnels des problèmes d'organisation ou de manque d'effectifs, comme le SNES-FSU a pu le constater dans quelques établissements l'an dernier. Il est alors essentiel de ne pas rester isolé.e, de s'organiser collectivement, de tisser des liens de solidarité avec les professeurs et de se syndiquer. C'est en étant informé.e de ses droits que l'on est mieux à même de se défendre. C'est ce que le SNES-FSU s'attache à faire en soutenant et accompagnant les AED en situation difficile et en portant leurs revendications. Le SNES-FSU exige aussi que les missions réglementaires des AED soient respectées, que leur droit à formation soit effectif, que l'administration reconnaisse la spécificité de l'éducation prioritaire par le paiement des primes REP/REP+.

**VOTEZ POUR VOS REPRESENTANTS FSU !**

## PSY-EN

Les élus du SNES-FSU interviennent en CAPA pour l'égalité de traitement de tous les collègues, dans la transparence des opérations et le respect des critères, notamment pour la désignation des nouveaux directeurs de CIO. Dans le cadre du PPCR, nous exigeons que l'ancienneté générale des services, l'âge de nos collègues et le fait qu'ils soient bientôt retraits soient les critères pris en compte par la Rectrice pour l'accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle ; ce qui permettrait la transformation de celle-ci en débouché de carrière pour tous. Le SNES-FSU réclame une formation de qualité, initiale et continue de tous les psychologues. Nous intervenons auprès de l'administration pour que la formation continue soit développée dans notre académie (notamment le WISC-V) dans le cadre du PAF et pour obtenir des remboursements plus justes des frais de déplacement. Le SNES-FSU revendique un plan de recrutement et de création de postes pour atteindre, dans une 1<sup>ère</sup> étape, la moyenne d'un psychologue pour 800 élèves.

**POUR TOUTES CES RAISONS, EN CT ET EN CAP : JE VOTE FSU ET SNES !**

Lycée Blanquer :  
Toujours moins



## LYCEE BLANQUER : le choix de la contrainte

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre de cette année, le lycée vit une situation ubuesque. En effet, les élèves entrant en classe de seconde sont officiellement dans le nouveau lycée Blanquer et devront choisir filières et spécialités conformément aux textes régissant le lycée réformé. Pourtant, sur le terrain, ces élèves suivent les mêmes grilles horaires et les mêmes programmes que par le passé : le vieux lycée en quelque sorte ! Le choix des élèves et le travail des collègues sont donc impossibles...

La « cohérence » de cette réforme se poursuivrait en première dès l'an prochain. Dans son esprit, elle doit favoriser la liberté de choix des élèves et des parcours de formation moins stéréotypés pour le baccalauréat général au moins. Là encore, le choix risque de se transformer en contrainte. Au delà d'un tronc commun sans mathématiques (attention aux poursuites d'études...), les élèves auraient la possibilité de suivre trois enseignements de spécialités (parmi neuf possibles) à raison de quatre heures hebdomadaires. Plus de liberté en somme. Pourtant cette affirmation semble un peu rapide à la lumière des contraintes qui vont peser sur l'organisation des établissements.

Ces contraintes sont multiples et toujours matérielles. D'abord pour proposer du choix, il faut disposer de marges de manoeuvre horaires. Or les circulaires parues durant l'été ne prévoient pour l'instant que le financement du tronc commun et de 12h de spécialités par division. Qui peut croire que le choix des élèves aboutira naturellement à des groupes équilibrés entre toutes les spécialités et en multiple de 35 ??? La richesse des propositions serait donc à « financer » sur les huit heures de marge... Mais ces dernières doivent déjà permettre l'ensemble des dédoublements (AP, TD, groupe de langue, EPS et toutes les options...). Cela n'est tout simplement pas possible, et dans plusieurs académies, on parle déjà de triplettes imposées ; ce qui revient à recréer les filières... Au passage, nous aurions néanmoins

perdu en qualité d'enseignement, à la fois sur le fond (moins d'heures pour la plupart des matières) et sur la forme (moins de dédoublement).

D'autres dommages « collatéraux », peut-être pas tant que cela, deviennent évidents. Les dotations horaires des lycées étant nettement entamées, le nombre de postes dans chaque lycée devra diminuer, autant d'économies pour le ministère et une réponse perfide à la crise des vocations.

Les collègues enseignant les options (Latin, Grecs, LV3...) peuvent également se faire un peu de souci. Comment croire en la pérennité de leurs groupes quand le financement horaire des lycées est déjà tellement contraint ? Ceci sans compter les contraintes d'emploi du temps induites par les différents choix de spécialité théoriquement proposés.

Quant aux épreuves du Baccalauréat (première promotion en 2021), elles s'annoncent comme un alourdissement de la charge de travail pour les collègues et une entrave à leur liberté pédagogique. Les différentes épreuves semestrielles rythmeront nos progressions pédagogiques. De plus, leur organisation va sans aucun doute se révéler comme une source de « cheveux blancs ». Qui alimente les banques de sujets locales ? Comment corriger en faisant cours ? Comment imaginer des épreuves réellement anonymes avec une correction en interne ? Encore une fois, on nous promet des moments ubuesques...

Du fait de l'ensemble de ces incohérences, le SNES-FSU condamne cette réforme, qu'il juge uniquement comptable, destinée à faire des économies sur le dos des enseignants et des élèves. L'enseignement privé, lui, disposant toujours de marges de manoeuvre plus grandes devrait y trouver son compte... Cette nouvelle attaque contre un service public d'éducation de qualité, la laisserons-nous faire sans réagir ?

*Arnaud SIGRIST*

## LETTRES CLASSIQUES : des effets d'annonce à la RÉALITÉ



En cette rentrée 2018, on ne peut que déplorer la situation réservée aux lettres classiques dans trop d'établissements de notre académie. On constate en effet que la plupart des collèges ont entériné les propositions de la réforme du collège 2016, soit une heure de latin en 5<sup>ème</sup>, et deux heures en 4<sup>ème</sup> puis en 3<sup>ème</sup>.

**Beaucoup de collègues sont en outre obligés de se battre pour obtenir ces heures, et se sentent bien seuls, car le latin est placé en concurrence avec le dédoublement des classes, la mise en place des EPI, la co-intervention, etc.....**

Or la circulaire n° 2018-012 du 24-1-2018 précise bien qu'il est possible d'obtenir sept heures, et « de moduler les horaires d'enseignement du latin (soit 7 heures) sur l'ensemble du cycle, afin de les adapter aux projets des professeurs (par exemple, 2 heures en classe de cinquième, 3 heures en classe de quatrième, 2 heures en classe de troisième) ; cette initiative doit être conduite en concertation avec le chef d'établissement et le conseil pédagogique. On peut procéder de même pour ce qui concerne l'enseignement du grec, en proposant, par exemple, un enseignement anticipé en classe de quatrième ». Ces sept heures doivent donc s'imposer comme la norme.

Mais dans les faits, les collèges qui ont obtenu cet aménagement sont largement minoritaires. Le SNES-FSU revendique que les collègues de lettres classiques puissent bénéficier de toutes leurs heures, a fortiori lorsque les heures de marge se trouvent à nouveau disponibles, avec la diminution de beaucoup d'EPI.

**Car la demande est là ! De plus en plus d'élèves, grâce à l'information faite par les professeurs en 6<sup>ème</sup>, choisissent d'étudier les langues anciennes.**

Là encore, on demande parfois aux collègues d'effectuer une sélection, au motif qu'il n'est pas possible d'ouvrir un second groupe, si on a plus de 30 candidats. Mais la même circulaire est très claire : « le seuil de déclenchement pour la création d'un nouveau groupe d'élèves du même niveau est fixé à 30 élèves. Par exemple, un effectif de 34 élèves en classe de cinquième conduit à la constitution de deux groupes de 17 élèves ou de toute autre répartition contrainte par l'organisation des classes. »

**Le latin et le grec doivent rester des disciplines présentes dans tous les établissements, ouvertes à tous les élèves qui le souhaitent, et un moyen généralisé d'acquérir culture et ouverture d'esprit.**

Restons vigilants pour y parvenir, car la réforme du lycée à venir ne s'annonce pas sous de bons auspices. Car derrière les annonces sur la prise en compte du latin et du grec dans la note de contrôle continu au bac et comme seules options qui rapporteront des points bonus, combien de lycées proposeront cet enseignement à la rentrée 2019 et avec quels enseignants, alors que les professeurs d'histoire-géographie, de langues vivantes, de lettres modernes, de philosophie sont invités à passer une certification complémentaire<sup>1</sup> pour pallier le manque d'enseignants de lettres classiques ?

*Amélie HERNANDO-MULLER*



<sup>1</sup>. [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=127432](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127432)

## STAGIAIRES.... bilan de RENTRÉE



Lors de la journée d'accueil des stagiaires à Sélestat et des permanences que nous tenons à l'Espé chaque mercredi depuis la rentrée, nous avons pu recueillir les remarques et questions de plusieurs collègues. Si beaucoup sont heureux de découvrir un métier qu'ils ont choisi d'exercer, trois préoccupations reviennent souvent :

- **la question financière** : elle est plus vive cette année, avec le problème de la prise en charge (ou non) des frais de déplacement et la mise en place de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) en remplacement de la Sécurité sociale étudiante dont les fonctionnaires stagiaires étaient jusqu'à présent dispensés. Beaucoup de questions ont porté sur les conditions pour être éligible à l'IFF (indemnité forfaitaire de formation) ou sur le choix entre IFF et remboursement des frais de transport, ce qui témoigne d'un manque d'information claire pour les stagiaires. A noter qu'en ce début d'année, certains déplorent le manque de visibilité sur leur rémunération et même des écarts de salaire entre eux ;
- **le mouvement** : à l'approche de la phase inter-académique, beaucoup de collègues s'interrogent sur leur possibilité de rester dans l'académie et plus généralement sur les règles du mouvement. Pour certains, ces interrogations font écho à une mauvaise expérience lors de leur affectation en tant que stagiaire ; l'application des critères d'affectation leur paraissant en partie opaque. Ceci rappelle l'importance de la présence de représentants du personnel lors du mouvement, seule à même de garantir aux collègues le respect de leurs droits via le barème ;
- **le reclassement** : pour celles et ceux qui ont auparavant exercé comme cadre dans le privé, en tant qu'AED ou enseignant non titulaire, le SNES est intervenu pour expliquer quels services étaient pris en compte et à quelle hauteur et les accompagner dans leurs démarches.

Ces préoccupations de rentrée s'ajoutent à celles qui apparaissent dans l'enquête que nous avons diffusée l'année dernière et qui concernaient essentiellement la charge de travail, considérée comme très lourde, du fait du cumul entre les obligations de la formation (cours à l'ESPE, évaluations, mémoire professionnel) et celles liées à la responsabilité de classes dans l'établissement (préparation des cours, séances en classe, réunions parents-profs, conseils de classe...) à laquelle s'ajoutaient des temps de transport importants entre le domicile, le lieu de formation et l'établissement d'exercice. C'est pourquoi

le SNES-FSU exige une charge de travail adaptée permettant des conditions de stage dignes et favorisant l'apprentissage du métier.

Ce n'est malheureusement pas ce qui se profile avec la loi Blanquer qui prévoit notamment que «des fonctions pédagogiques et d'enseignement ou des fonctions d'éducation» soient confiées à des Assistants d'Éducation engagés dans la préparation des concours enseignants. Pour le SNES-FSU, il est inacceptable de mettre des étudiants en responsabilité de classe sans véritable formation.

C'est aussi parce que l'obligation de mobilité géographique devient moins supportable quand les suppressions de postes rendent plus incertaine la possibilité d'une mutation sur le poste de son choix à court terme et que les salaires en début de carrière rendent compliquée la prise en charge des frais de déménagement et d'installation par les jeunes collègues, que le SNES-FSU revendique une revalorisation des salaires et des créations de postes, qui passent d'abord par l'ouverture de place aux concours, à l'inverse de ce qui est fait depuis maintenant deux ans.

Séverine CHARRET

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

EN FAIRE +  
POUR LE PUBLIC  
AVEC TOUJOURS -  
DE FONCTIONNAIRES,  
**ÇA RISQUE DE FAIRE  
DES ÉTINCELLES**

**CONDITIONS DE TRAVAIL**



**QUI PEUT CROIRE QU'UN DEMI-POSTE  
PEUT FAIRE LE JOB D'UN TEMPS PLEIN ?**

## Mon « **CHER** » bureau numérique

Le nom même du nouvel environnement numérique de travail aurait dû nous mettre la puce à l'oreille : « Mon » bureau numérique ! C'est déjà « le mien » avant de l'avoir essayé, une adhésion forcée à priori qui contraste avec notre déception après usage... On nous promettait sécurité et convivialité<sup>1</sup>... et pour moins cher ! Nous sommes servis par les serveurs, MBN est hautement « sécurisé » : il se déconnecte tout seul plusieurs fois par jour et surtout au moment crucial où vous vous apprêtez à faire l'appel pour vérifier inlassablement que vous connaissez votre mot de passe et votre identifiant, un remède efficace contre Alzheimer mais qui s'avère usant pour les nerfs à l'usage ... Mais MBN n'est pas à une contradiction près ; quand vous vous déconnectez d'un ordinateur en salle des professeurs un collègue mal intentionné pourrait profiter d'une quarantaine de minutes pour demander votre mutation à Créteil ou en REP+ ou les deux s'il vous en veut vraiment car vous restez connecté au portail Arena !!! Pour la convivialité, vous repasserez... Plus sérieusement, les dysfonctionnements sont tels que des établissements

- principalement des lycées - se tournent vers d'autres outils qui ne sont pas non plus gratuits... Que leur Koûtera Kosmos au final ?

*Stéphanie MAIRE*



**EXCLUSIF**

**LE GOUVERNEMENT  
QUAND ON PARLE  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
DES FONCTIONNAIRES.**

<sup>1</sup>.<http://www.monbureaunumerique.fr/>

# CIRCULAIRE PROFESSEUR PRINCIPAL : travailler PLUS pour... travailler MOINS bien

Le 10 octobre, le ministère a publié une nouvelle circulaire concernant les missions du Professeur Principal. Cette dernière confirme malheureusement les craintes du SNES-FSU puisqu'elle alourdit la charge de travail des professeurs principaux et fragilise le rôle des PSYEN.

**Concernant la charge de travail**, le rôle classique de lien entre les différents acteurs de la vie éducative est bien sûr toujours affirmé, mais le PP voit ses missions s'élargir... En collège, le PP peut être amené à coordonner l'action des différents intervenants dans le cadre du dispositif « devoirs faits » en facilitant « les liaisons entre les temps de travail dans l'établissement, dans la classe et hors la classe ». En lycée, l'exploitation des tests de positionnement repose sur ses épaules ! Et, il devra de ce fait assurer le suivi du dispositif AP. En règle générale, il devra également participer à la mise en place et au suivi de l'ensemble des dispositifs concernant les élèves à besoins spécifiques et à leur mise en place (PAP, PAI, PPS, PPRE)<sup>1</sup>. Il va de soi, pour le ministère, que cet « élargissement » de fonction se fera sans que l'indemnité ISOE part variable ne soit réévaluée ! Inacceptable pour le SNES-FSU.

**Au chapitre de l'orientation**, outre la fonction d'information devenue dans les faits habituelle, le professeur principal devra suivre le dispositif « Parcours Avenir ». En troisième, c'est lui qui assurera

les entretiens personnalisés d'orientation. En lycée, la plate-forme Parcoursup a déjà bien alourdi le travail des PP de terminales ; les choses sont maintenant clairement écrites et plus aucun dossier ou avis n'échappera à la charge de travail du PP... Nos collègues PSY-EN, sont toujours mentionnés, mais sur le ton du « en cas de besoin ». On charge la barque des PP et on prépare la diminution (disparition ?) des postes de PSYEN. Encore une fois, inacceptable ! Et déjà, on apprend que, dans un collège d'une grande ville du centre Alsace, les PP de troisième devront cette année, après formation, assumer l'intégralité du travail d'orientation.

Pas étonnant qu'il devienne difficile de trouver des volontaires pour assumer cette mission... A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler que l'action du SNES-FSU a permis de rétablir le nécessaire accord des collègues qui avait disparu du 1<sup>er</sup> projet (« Au sein des équipes pédagogiques, les professeurs principaux sont désignés par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article R. 421-10 du Code de l'éducation, avec l'accord des intéressés, en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail en équipe, au dialogue quel que soit leur interlocuteur. »).

Arnaud Sigrist et Séverine Charret

*Arnaud SIGRIST et Séverine CHARRET*



<sup>1</sup>.PAP (plan d'accompagnement personnalisé), PAI (projet d'accueil individualisé), PPS (projet personnalisé de scolarisation), PPRE (programme personnalisé de réussite éducative).

29 NOV - 6 DEC.

ELECTIONS

PROFESSIONNELLES

2018

# VADE-MECUM Elections professionnelles

## Pourquoi voter ? Car s'abstenir, c'est s'affaiblir.

Ces élections interviennent dans un contexte particulier. Le gouvernement veut vider de leur sens toutes les instances de consultation qui vous permettent de participer, par l'intermédiaire de vos élu(e)s, à l'organisation et au fonctionnement du service public comme à l'élaboration des règles statutaires et aux décisions individuelles sur nos carrières.

L'immense majorité des personnels est attachée à ce système. Chaque année, le SNES-FSU répond à des milliers de demandes lors des opérations de carrière et de mouvement ou des modifications statutaires d'ampleur.

Les raisons de voter ne manquent donc pas. Pour conserver cette capacité d'action, pour éviter une gestion aveugle de nos métiers et de nos carrières, la mobilisation de toutes et tous est impérative. Pour peser sur les choix qui nous concernent : carrières, salaires, conditions...

## Comment voter ? C'est presque simple, voici les grandes étapes :

### CONNEXION À L'ESPACE ÉLECTEUR

Rendez-vous sur l'adresse :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

Il faudra y renseigner son adresse mail académique (**prenom.nom@ac-academie.fr**).

Un mail de confirmation est généré et le lien permettra de créer son mot de passe pour l'espace électeur. Prenez soin de ce mot de passe !

### REMETTRE LA MAIN SUR SA BOITE ACADÉMIQUE

Malgré la plus grande simplicité pour l'électeur d'un vote à l'urne et en établissement, le gouvernement maintient le vote électronique par le biais de la boîte académique. L'accès y est obligatoire pour récupérer le mail de confirmation de l'étape 1...

Vous n'avez plus votre accès à cette boîte ? Pas de panique, suivez le lien suivant pour en réinitialiser l'accès : <https://applications.ac-strasbourg.fr/moncompte/>

### VÉRIFIER SA PRÉSENCE SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Cela se fait via l'espace électeur auquel vous avez maintenant accès.

**RÉCUPÉRER SON IDENTIFIANT ÉLECTEUR :** La notice de vote est remise en main propre sur mon lieu de travail et contre signature, entre le 5 et le 13 novembre. Elle contient l'identifiant permettant de voter.

## VOTEZ

Pour le comité technique ministériel (CTM) et le comité technique académique (CTA), **JE VOTE**



Pour les commissions administratives paritaires nationales et académiques (CAPN et CAPA), **JE VOTE**



Pour les commissions consultatives paritaires (CCP), **JE VOTE**

